

★ TELETHON 97

A STE-ANASTASIE/Issole

Salle Polyvalente et Stade des Négadisses

VENDREDI 5 DECEMBRE

☞ 20 H Concours de BELOTE
et Départ du FIL ROUGE

SAMEDI 6 DECEMBRE

A PARTIR DE 10 H.

- ☞ TIR A LA CORDE Journée
- ☞ BASKET Journée
- ☞ PONEY Journée
- ☞ TENNIS Après-midi
- ☞ CHORALE A 16 H.
- ☞ GALA DE JUDO A 18 H.
- ☞ CINEMA A 20 H 30

Boissons
Sandwichs

➔ **VENEZ
NOMBREUX !**
Inscriptions sur place

PETITE ANNONCE

- Vends lit en pin massif en 160 cm de largeur, avec matelas dunlopillo en 160, état neuf : 1 000 F.

☎ : H.R. au 04.94.72.24.34



CINEMA

SAMEDI 6 DECEMBRE
à 20 H 30
Salle Polyvalente
(Entrée : 23 F.)

Au programme :

LE PARI

Un film de Didier BOURDON
et Bernard CAMPAN



LE CARNET DE STE-ANASTASIE

♦ NAISSANCES :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Cindy CECINI, née le 15 Novembre, et de Laura FABREGAT ; nous présentons aux parents toutes nos félicitations.

♦ MARIAGES :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

- M. William GUENOT et Mme Laure AUSTRUIT, célébré le 25 Octobre ;
- M. Ludovic SAINT-ARROMAN et Mme Maria de Fatima GONCALVES BROCHADO, célébré le 8 Novembre dernier.

Nous présentons aux nouveaux époux tous nos vœux de bonheur.

TAXI DE L'ISSOLE

Gilbert COLON
R.D.15

83136 STE-ANASTASIE

☎ : 04.94.72.24.11

REVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE

Les inscriptions pourront être prises auprès de :

- M. SCLAFANI 04.94.72.22.79
- et de M. GUIGNIER 04.94.69.70.06.

Le menu sera affiché dans les divers commerces du village.

Ambiance assurée, cotillons, etc...

TARIFS :

- Adultes - 200 F.
- Enfants de 6 à 14 ans - 80 F.



Clôture des inscriptions le 20 décembre dans la limite des places disponibles.

SAINTE-ANASTASIE



PLATANUS



BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 1997
N°95

LE MOT DU MAIRE

Le temps des feuilles mortes -presque aussi redouté que celui des feuilles d'impôt- est arrivé.

Il va sans dire que ce phénomène surprenant bouleverse totalement la vie du village, reléguant au second plan tous les autres problèmes de notre vie locale.

Ainsi, dès novembre, les esprits s'échauffent au fur et à mesure que les feuilles tombent et que le thermomètre baisse. C'est là bien peu de reconnaissance pour celles qui, durant l'été, nous ont dispensé leur ombre rafraîchissante et bienfaisante.

Or, si l'on considère qu'un platane centenaire en bonne santé, -comme le sont les trente nôtres- porte environ neuf millions de feuilles et que leur chute annuelle s'effectue au rythme de quelque 100 000 feuilles par jour, ce serait bien, pour faire le ménage quotidien, trois millions de feuilles qu'il nous faudrait ramasser.

Considérant encore, l'intérêt économique évident de faire perdurer cette situation au rythme des saisons en attendant que la plus grande partie des feuilles soit tombée ;

Considérant enfin, qu'il est toujours possible d'espérer qu'un fort coup de Mistral les balaye vers Besse Sur Issole...

Attendu, néanmoins que ces considérations ont quelque chose d'artisanal qui choque notre raison et notre sens de l'ordre, comment ne pas envisager l'abattage, pur et simple, de ces vénérables mastodontes plantés par nos ancêtres, pour le bonheur de leurs descendants.

Bien sûr, ceci ne manquerait pas de susciter quelque émoi dans le Landerneau et peut-être même de faire se retourner nos anciens dans leur tombe.

Aussi, si vous le voulez bien, pour cette année, ne prenons pas ce risque insensé et préférons encore ces nobles feuillages, morts ou vifs, à la lugubre froideur de l'asphalte.

Jean-Pierre MORIN



POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au **04.94.69.64.40**.
En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale :

 **04.94.72.27.82.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, tiendra sa permanence le Vendredi 5 Décembre 1997 de 10 Heures à 12 Heures en Mairie.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 28 Novembre et 12 Décembre en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 4 Décembre 1997 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 30 Novembre Dr ASPE04.94.48.85.20
Le 07 Décembre . Dr AZUELOS04.94.78.32.67
Le 14 Décembre Dr CHRESTIAN..04.94.69.78.75
Le 21 Décembre . Dr BARIBAUD04.94.69.72.83
Le 25 Décembre . Dr LE MADEC04.94.59.69.52
Le 28 Décembre . Dr PONSON.....04.94.28.32.89



BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le 23 Décembre 1997, de 13H30 à 15 H..

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 22/11, 19 H au samedi 20/12, 09 H :

-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).

Du samedi 20/12, 19 H au samedi 27/12, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.70.93 (Phcie de FORCALQUEIRET) ou le 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.

Du samedi 27/12, 19 H au samedi 03/01, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.90.70 (Phcie de LA ROQUEBRUSSANNE) ou le 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.



DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H-

Samedi et Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ le LUNDI 29 DECEMBRE 1997

(se faire inscrire en Mairie au préalable).



QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC (Analyse du 22 Octobre 1997)

Eau de minéralisation importante, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur



TELEPHONE

CABINE PUBLIQUE DU PARKING DES FERRAGES

Cette cabine fonctionne désormais avec une Télécarte.
(ces cartes sont en vente à la Poste et chez Bruno)

FORTUNES DE CHASSE



Depuis quelque temps les rues du village retentissent plus qu'à l'accoutumé du traumatisant PIM-POM de nos valeureux pompiers du SAMU.

Peut-être pourrions nous en conclure que quelques calamités se sont abattues sur le village au point d'y multiplier le nombre d'accidents.

Et bien non, car tout ce tintamarre « c'est la faute aux chasseurs de sangliers » et voici pourquoi : Nos sangliers modernes, un peu mâtinés de bons et gros cochons d'élevage, sont devenus plutôt paresseux, si bien que, dès leur 80 Kg, sûrs de leur force et de leur expérience, ils refusent obstinément de sortir des fourrés.

Ainsi, en dépit du hurlement des chiens sentant la curée, des coups de fusil et des cris des chasseurs espérant l'hallali, rien n'y fait : les cochons restent au bercail devant leurs poursuivants médusés.

Tout cela ne serait pas préoccupant, si le voisinage affolé, croyant au meurtre ou à quelque scène de ménage, n'en appelle sur-le-champ aux Pompiers et à la Gendarmerie.

Quant aux sangliers objets du tapage, ils seraient toujours, paraît-il, en parfaite santé et encore à l'abri dans leur tanière !

ST HUBERT



TROUBLES DE VOISINAGE : DE LA LIBERTE DES POULES DE CAQUETER...

Un habitant d'un petit village se plaignait de troubles de voisinage. La cause de ces émois ? Un poulailler un peu bruyant. Les motifs développés dans la décision de la

Cour d'Appel -qui rejette la demande de l'intéressé- traduisant une grande connaissance des mœurs des gallinacés incriminés... valent qu'on les publie...

« Attendu que la poule est un animal anodin et stupide, au point que nul n'est encore parvenu à la dresser, pas même un cirque chinois ; que son voisinage comporte beaucoup de silence, quelques tendres gloussements et des caquètements qui vont du joyeux (ponte d'un oeuf) au serein (dégustation d'un ver de terre) en passant par l'affolé (vue d'un renard) ; que ce paisible voisinage n'a jamais incommodé que ceux qui, pour d'autres motifs, nourrissent du courroux à l'égard des propriétaires de ces gallinacés ; que la cour ne jugera pas que le bateau importune le marin, la farine le boulanger, et la poule un habitant du village...».

Cour d'Appel de RIOM

INSOLITE

Le nouveau jeu de « piano... vole ! »

Nous nous souvenons tous du jeu de notre enfance « pigeon... vole ! » Mais beaucoup plus fertile en sensations est celui de « piano, vole ! »

Les joueurs se partagent en deux groupes :

Ceux qui agissent en faisant travailler leur tête et leurs bras, et ceux qui, angoissés, les deux mains sur les oreilles, s'enferment pour ne rien voir et rien entendre.

J'oubliais le dernier joueur qui, coeur battant, prend une photo pour immortaliser l'instant...

NB : Les deux pianos, celui est monté et celui qui est descendu, sont arrivés à bon port.





AU CAMPING LA VIDARESSE ... UNE PREMIERE SAISON SE TERMINE

Le Camping de la Vidaresse à vu le jour en 1981. Depuis, au gré des différents propriétaires, il a développé son activité et son image pour être aujourd'hui le seul véritable lieu d'accueil touristique du canton.

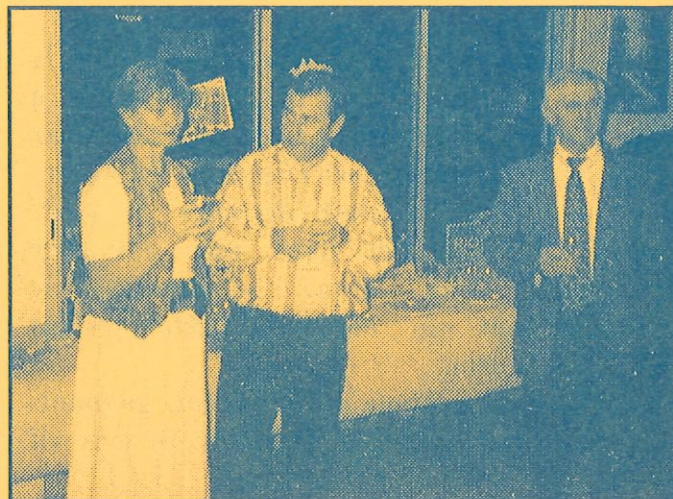
Avec une capacité de 300 personnes, cet "hôtel de plein air 3 étoiles" joue un rôle économique important dans la Commune.

Si certaines de ses retombées sont chiffrables comme les impôts locaux par exemple, d'autres le sont beaucoup moins, mais tout aussi importantes : ainsi la clientèle saisonnière pour le commerce local et la propagation d'une image positive de Sainte-Anastasie, bien au delà de notre région et quelquefois de nos frontières.

Depuis un an, Monsieur et Madame AUVRAY ont repris avec dynamisme et compétence cette entreprise locale ; ils ont su immédiatement, grâce à leur gentillesse, s'intégrer à la vie communale ; nous les en remercions.

C'est donc très cordialement que le 30 Octobre dernier, ils ont invité quelques amis et responsables locaux pour partager un apéritif à l'occasion de cette première clôture de la saison touristique.

Souhaitons-leur, à Sainte-Anastasie, toute la réussite qu'ils méritent.



A.P.E.S.A.

LE NOUVEAU BUREAU DES PARENTS D'ELEVES EST ARRIVE

Nous avons déjà eu l'occasion de vous donner la composition du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves de Sainte-Anastasie.

Voici aujourd'hui le bureau IN VIVO... à l'occasion de sa présentation aux enseignants et tout spécialement à M. DATH, nouveau Directeur de l'Ecole Maternelle et à Mme FABRE, nouvelle institutrice dans la même école.

Notons au passage l'heureuse confirmation de M. MARQUER, chargé des relations entre les enseignants et les parents d'élèves.

Nous souhaitons bon courage à cette nouvelle équipe, toujours présidée par Madame Isabelle TIFRA.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Contrairement à une idée trop répandue, les cérémonies et commémorations patriotiques, ne tombent pas en désuétude. A Sainte-Anastasie, chaque année, nombreuses sont les personnes qui viennent ainsi témoigner, au côté des élus et de diverses personnalités, de leur attachement et de leur mémoire. Cette année, c'est une assistance particulièrement nombreuse, dont de nombreux enfants de nos écoles, qui a participé à cette cérémonie.



CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 NOVEMBRE 1997

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

PRÉSENTS : MMES LAURENT, BOCQUET, MM. ISTRIA, BROSSAUD, CORBIER, RAYNAUD, TOSELLO, ABELLO, FADDA, JURAVET, LALANDEC,

ABSENTS : M CUENOT donne procuration à M. MORIN ;

M REMY donne procuration à MME BOCQUET.

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE AUX DEPENSES DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE DE L'EGLISE DU VILLAGE

En vertu de l'article 2 de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les subventions au culte par les collectivités publiques sont interdites.

Cependant, au terme de l'article 13, dernier alinéa de la loi du 9 décembre 1905 (puis de la loi du 13 avril 1908 confirmé par l'avis du Conseil d'Etat du 11 décembre 1928), les Communes sont autorisées à engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la loi.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement des appareils de chauffage de l'église dans la mesure où cette contribution tend à la conservation de l'édifice cultuel dont la Commune est propriétaire, ceci dans les conditions suivantes :

- la Commune participerait chaque année aux dépenses de chauffage de l'église communale;
- le montant de cette participation financière annuelle forfaitaire de la Commune serait calculé comme suit, en application du tarif réduit pratiqué par E.D.F. dans le cadre d'un contrat E.J.P. (Effacement Jours de Pointe) : une heure par semaine pendant 50 semaines, soit 50 heures par an au tarif Hors Taxes en vigueur au 1er janvier de chaque année.

Consommation horaire du chauffage x Prix réduit H.T. au 1er jour de l'année en cours x 50 heures

(Soit par exemple pour 1997 : 24 KW x 0.37 F. x 50 H. = 444 F.)

Cette subvention participative serait votée chaque année et versée au compte bancaire de la Paroisse, ceci à compter du 1er janvier 1998.

En raison des charges exceptionnelles de mise en service du dispositif, la subvention 1998 sera majorée de deux douzièmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide à l'unanimité la participation de la Commune à ces dépenses de chauffage de l'église communale.

POLITIQUE FONCIERE OPERATIONNELLE D'INITIATIVE COMMUNALE - ACQUISITION D'UNE PROPRIETE NON BATIE GREFFEE A UN EQUIPEMENT PUBLIC D'INTERET COLLECTIF (Groupe Scolaire)

Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité qui est offerte à la Commune d'acquérir un terrain au quartier les Horts, classé en zone NB b du P.O.S. et placé en emplacement réservé, destiné à la réalisation d'un parking en périphérie du groupe scolaire.

Monsieur Alain AGOSTINI, propriétaire du terrain cadastré Section D parcelle n°70, d'une superficie de 435 m², vient de proposer à la Commune une transaction à l'amiable au prix de 59 173 F.

Plan de financement :

- Subvention espérée
du Conseil Général du Var : 41 000 F.
- Autofinancement : 18 173 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité : -de demander au Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention au titre de la politique foncière opérationnelle, d'un montant de 41 000 F. ; l'acquisition de cette parcelle ; de donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction avec Me EMERIC, Notaire à Garéoult.

ELARGISSEMENT DU C.I.P.D.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Sainte-Anastasie adhère depuis 1991 au Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance réunissant les Communes de Garéoult, Forcalqueiret, La Roquebrussanne et Ste-Anastasie. Suite à la demande d'adhésion des Communes de Néoules, Méounes, Rocbaron et Mazaugues, il est demandé aux communes adhérentes de se prononcer sur l'opportunité de l'élargissement de cette instance à l'ensemble des Communes du Canton. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité et accepte cette modification.

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 1997.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16.12.1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur des services extérieurs du trésor chargé des fonctions de receveur.

Le Maire, vu les prestations de conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par :

- Monsieur Patrick BOCQUILLON, du 01 Janvier au 30 Juin 1997 ;

- Monsieur R. BELLUOT du 01 Juillet au 31 Décembre 1997 ;

inspecteurs du Trésor, Receveurs de la Commune.

Propose de leur allouer, la dite indemnité par référence à l'ensemble des dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, au prorata de la période durant laquelle ils ont exercé les fonctions de receveur de la Commune, selon un décompte établi annuellement par leurs soins et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'allouer à Monsieur Patrick BOCQUILLON et Monsieur R. BELLUOT, l'indemnité de conseil calculée selon le tarif de l'article 4 de l'arrêté précité au taux de 100 % soit 1 411 F. net chacun.

MAJORATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS NON LOGES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande formulée par madame Patricia PHILIBERT, Institutrice de l'Ecole Primaire au sujet de la majoration de 25 % de l'indemnité de logement due par les communes au personnel enseignant marié non logé, énuméré à l'article 2 du décret du 2 Mai 1983.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à Madame Patricia PHILIBERT institutrice mariée, non logée par la commune, la majoration de l'indemnité de logement de 25 % correspondant à l'arrêté préfectoral en vigueur à compter du 01/09/97.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6556 du Budget Communal pour couvrir la dépense.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'ARBRES EN MILIEU URBAIN

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de végétaliser l'aire de stationnement des Ferrages il y a lieu de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention destinée à financer l'acquisition et les travaux de plantations :

Montant du projet : 3 700 F. HT

Plan de financement :

- Montant du projet : 3 700 F.
- Subvention espérée du Conseil Général : 1 850 F.
- Autofinancement : 1 850 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention destinée à financer l'acquisition et les travaux de plantation à l'aire de stationnement des Ferrages.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitre à chapitre suivants :

Dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 023 - 100 000 F.
- Chapitre 11 Compte 611 + 70 000 F.
- Chapitre 11 Compte 62381 + 30 000 F.

Recettes d'Investissement :

- Chapitre 021 - 100 000 F.

Dépenses d'Investissement :

- Chapitre 023
- Compte 2313 Opération 17 - 50 000 F.
- Chapitre 023
- Compte 2157 Opération 3 - 50 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.



NORRITO Xavier

Apiculteur

83136

STE-ANASTASIE

☎ : 04.94.72.22.96

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS



Le 25 Octobre a eu lieu à la salle polyvalente et pour la première fois à Sainte-Anastasie une castagnade organisée par le Comité Local du Secours Populaire Français. Cette manifestation s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans une ambiance chaleureuse. Plus d'une soixantaine de personnes ont pu déguster châtaignes et pâtisseries maison. Par ailleurs, la tombola avec tous lots gagnants dont certains importants a connu un très vif succès.

LA CASTAGNADE

Remercions bien vivement M. le Maire et le Conseil Municipal d'avoir mis à notre disposition la salle polyvalente.

Remercions également toutes les bonnes volontés qui nous ont aidés tout au long de la journée et tout particulièrement notre sympathique boulanger qui nous a fait griller les châtaignes. Ainsi grâce à la bonne volonté et à la générosité de tous, les bénéfices ainsi récoltés vont nous servir pour aider les plus défavorisés d'entre nous surtout à l'approche de cette saison si redoutée pour certains.

Dr CASTANET

NOTRE CHORALE « CHANT ET AMITIE » SE PROMENE...

Sollicitée par l'Association « Accueil Villes Françaises » (A.V.F.) de St-Maximin, notre chorale s'est rendue, dimanche 9 novembre, dans cette ville, pour participer à un grand concert vocal, dans le cadre somptueux de la chapelle du Couvent Royal.

Six chorales se sont produites à cette occasion et les cinq chants interprétés par les quarante voix de « Chant et Amitié » ont été fort applaudis par un public très nombreux.

Ce succès, joint à l'accueil chaleureux de l'A.V.F., a fait que tous, en prenant le chemin du retour, avaient le coeur en fête, en particulier M. TITEUX, notre chef de chœur, grand responsable de cette réussite.



REPAS DES ANCIENS

Voici déjà revenu (ou presque) le temps des fêtes et des repas amicaux. Cette année, le C.C.A.S. et la municipalité ont fixé au jeudi 11 décembre le repas offert aux personnes âgées de 70 ans au moins et à leurs conjoints.



Une invitation sera adressée ces jours prochains aux habitants concernés. Comme l'an dernier, un service de transport gratuit, assuré par notre fidèle et dévoué chauffeur, M. Gilbert COLON, sera proposé à tous ceux qui le désirent.

Les membres du C.C.A.S., entre plusieurs traiteurs, ont, comme l'an dernier, choisi M. SUIVENG, que nous connaissons bien.

Nous avons demandé à M. Alain AGOSTINI, qui, par bonheur, était disponible ce jour-là, de bien vouloir assurer l'animation.

Les parents et amis sont également invités à se joindre à nos « anciens », afin de pouvoir se réjouir avec eux durant ces quelques heures qui permettront de clore avec bonheur cette année 1997. Ne manquez pas cette bonne journée, tant appréciée de tous, qui crée et renforce les liens d'amitié sans lesquels notre vie serait bien moins riche.



CLUB DES CIGALES

Le Samedi 6 décembre prochain, notre journée annuelle « portes ouvertes » se tiendra dans le local des « Cigales » de 9H à 12H et de 14H à 17H. L'exposition-vente, au profit du club, d'oeuvres réalisées par des adhérents, sera soumise à votre tentation.

A l'approche des fêtes, venez nombreux nous rendre visite, nous saurons vous conseiller pour vos cadeaux de fin d'année...

Ce même jour, les « Cigales » s'associeront aux journées du Téléthon. A cet effet, une corbeille pour les dons sera à la disposition des visiteurs.

Nous sommes maintenant en mesure de vous donner de plus amples informations concernant notre sortie du dimanche 22 février, pour la 65^e fête du citron à Menton. En voici le programme :

- Exposition d'agrumes dans les jardins Bioves ;
- Festival International d'orchidées et de plantes tropicales ;
- Salon de l'artisanat ;
- Corso des fruits d'or, avec places assises en tribunes.

L'ensemble de cette journée : avec restaurant 280 F. ; sans restaurant 180 F.

Le spectacle étant très recherché, et le nombre des places assises limité, les inscriptions ne seront plus acceptées au-delà du 15 décembre.

Ces dernières seront prises en compte avec 50 F. d'arrhes par personne, ce dont nous vous remercions par avance.

L'exposition-concours de peintures, dessins et photographies, organisée par Puget-Ville et l'Association « Trait-d'Union », le 26 octobre dernier, avait pour thème, cette année, les vieilles pierres de la Commune. A l'issue de cette manifestation, le club des « Cigales », section « photo » fut, cette fois encore, à l'honneur, l'un de ses participants ayant obtenu le 1^{er} prix photos « noir et blanc ».

Bravo les photographes !

La Présidente.

LA VIE AU VILLAGE

UN CHAMPION A L'HONNEUR

Nous avons déjà eu l'occasion de relater les brillants résultats de Monsieur et Madame Bernard



SEBILE, demeurant aux Négadisses.

Avec leur magnifique attelage, ils ont une fois de plus représenté la Commune et le Département au dernier championnat de France organisé cette année à Chatilly :

- ♦ 3^{ème} aux épreuves de Dressage
- ♦ 5^{ème} en Maniabilité
- ♦ 10^{ème} au Marathon
- ♦ et 7^{ème} au classement général.

Lorsque l'on connaît la difficulté de ces épreuves nationales, on ne peut que féliciter chaleureusement nos sportifs, sans oublier leurs nobles montures.

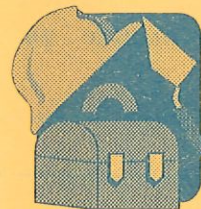
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE OUEST VAR

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement du Centre-Ouest Var a été créé par arrêté préfectoral du 12 Juin 1997. Il regroupe, outre le Conseil Général, 38 Communes du Département du Var.

Conformément à l'article 18 de la loi n°92-125 du 6 février 1992 et au décret n°93-1121 du 20 septembre 1993, le Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement du Centre Ouest Var, constitué en application de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, est soumis à la double obligation d'affichage et de publication d'un recueil des actes administratifs.

Un exemplaire de ce recueil est tenu en Mairie à la disposition du public.

TRAVAUX



Huit nouveaux entourages de containers poubelles ont été installés dans le village. Destinés à limiter l'humeur vagabonde des containers à roulettes, ils devraient progressivement contribuer à améliorer

l'hygiène et l'environnement de la Commune.

Ces mises en place ont provoqué quelques modifications dans vos habitudes ; nous vous remercions de les avoir acceptées sans trop de protestations.

A terme et à l'exception du village proprement dit où les containers collectifs ne peuvent pas toujours être déposés, les dépôts individuels devant les domiciles ne seront plus collectés par le service intercommunal.

Dans un premier temps, nous vous demandons donc -mais à votre rythme- d'utiliser les containers collectifs, au moins quand ceux-ci ne sont pas trop éloignés de votre domicile.

NB : Pas très éloigné = à une certaine distance.

ROND-POINT GIRATOIRE ...



Cette fois c'est parti !

Les travaux de réalisation du rond-point giratoire des Tuileries entre Ste-Anastasie et Forcalqueiret débuteront en janvier 1998.

Dans un premier temps, ces travaux concerneront l'élargissement du pont sur l'Issole et seront donc peu visibles.

Ensuite, la construction du rond-point giratoire durera environ 4 mois. Ceci peut permettre d'envisager une mise en service en juin 1998.

Constatons que, dans cette affaire, le Conseil Général a mené avec célérité, comme il s'y était engagé, l'ensemble des opérations préliminaires.

Aujourd'hui, avec la suppression de ce « POINT NOIR » nous ne pouvons qu'être satisfaits et remercier pour son action déterminante notre Conseiller Général Gérard FABRE.

Rendez-vous donc en juin pour l'inauguration et en attendant, prudence sur la route !



DEBROUSSAILLEMENT

RAPPEL

Depuis le 15 Octobre, le débroussaillage, ou plus exactement l'incinération des végétaux est autorisée sans démarche particulière (en évitant cependant de brûler les jours de Mistral).

Ceci pour indiquer que les opérations obligatoires de débroussaillage doivent être achevées le 15 Mars (ce qui n'est pas si loin).

Retrouvons donc nos manches sans trop tarder. Merci



PROTECTION CONTRE LE GEL

A l'approche de l'hiver, nous vous recommandons de protéger efficacement vos compteurs et installations d'eau.



ECOULEMENT DES EAUX TORRENTIELLES

Les riverains des vallons et carraires (Vaux, Gueirol, Naples, Trumian, Candy...) sont responsables de l'entretien de ces fossés s'ils font partie de leur propriété. L'écoulement doit y être libre de tout obstacle ou retenue.

Cette servitude est imprescriptible et attachée au sol.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Les jugements de la Chambre Régionale des Comptes défrayent avec suffisamment de fréquence les chroniques municipales pour que nous puissions les ignorer.

Produits de la décentralisation, ces contrôles de Gestion Communale sont maintenant bien entrés dans nos mœurs administratives ; et bien qu'ils soient à juste titre, redoutés de tous ceux dont la responsabilité est de manier des fonds publics, ils n'en ont pas moins un rôle salutaire.

Le 20 octobre dernier, ce jugement de la Chambre Régionale des Comptes concernant Ste-Anastasia, vient de nous être notifié pour les années 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995 avec l'attendu suivant : sans injonction, ni réserve - donc sans la moindre observation. Sans toutefois pavoiser pour un constat de conformité aux principes d'une saine gestion publique, nous pouvons néanmoins en éprouver une juste satisfaction, très naturellement communicable aux contribuables de la Commune.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

INSCRIPTION AUTOMATIQUE DES JEUNES DE 18 ANS

Les personnes qui atteignent l'âge de 18 ans seront désormais inscrites automatiquement sur les listes électorales et ceci, dès l'établissement des listes électorales de décembre 1997.

Pour les élections du mois de mars, il sera procédé, lors de la révision annuelle les précédant, à l'inscription d'office des jeunes atteignant 18 ans entre la clôture définitive des listes (c'est à dire le dernier jour du mois de février) et la date du scrutin.

Pour les élections ayant lieu après le mois de mars, une révision partielle sera réalisée pour que soient inscrits d'office jusqu'au premier jour du deuxième mois précédent celui de l'élection, les jeunes remplissant les conditions d'âge à la date du scrutin.

Concrètement, pour l'établissement des inscriptions d'office, les Commissions Administratives utiliseront les fichiers fournis par le recensement militaire (liste fournie par l'I.N.S.E.E. aux Communes) et les organismes servant les prestations de base de l'assurance maladie.

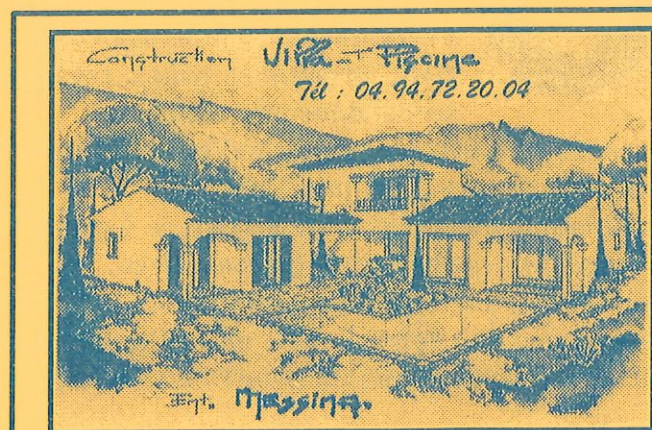
Les jeunes devront toutefois faire la preuve de leur nationalité, en particulier les jeunes filles qui ne sont pas recensées pour le Service National. (loi du 10 Novembre 1997).

NOUVEAUX INSCRITS - CAS GENERAL

Les personnes désireuses de s'inscrire dans la commune pourront procéder à cette opération jusqu'au : **31 DECEMBRE 1997**

Se présenter en Mairie avec :

- ◇ une pièce d'identité ;
- ◇ un justificatif de domicile ou de propriété.



BIENVENUE, JEROME....



En effet c'est un nouvel éducateur qui arrive pour l'école de tennis de Ste-Anastasia (le samedi de 11 H à 12 H). Jérôme est classé 30 à vingt ans et joue au tennis club de Besse. M. VEZIANO Jean-Patrick, le Professeur, est tout à fait satisfait des premières séances de Jérôme. Après Emma, Anthony et Vincent ; Jérôme va pouvoir inculquer tout son savoir aux jeunes du samedi matin (12 ans/17 ans). Le groupe sera divisé en deux pendant 1 H. : travail physique, puis technique.

Bon courage aux Ados....



ASSOCIATION CHORALE « CHANT ET AMITIE »

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 NOVEMBRE 1997

Cette réunion, honorée de la présence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire de Ste-Anastasia s'est tenue Salle Polyvalente. Trente et un membres étaient présents et huit représentés.

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activités respectivement par le Président et la Secrétaire Générale, le bilan financier présenté par le trésorier a été approuvé à l'unanimité.

Le tiers sortant des membres du conseil d'administration (désigné par tirage au sort) a ensuite été réélu à l'unanimité par l'assemblée. Les membres du conseil ont alors reconduit dans leur fonction les membres du bureau.

Les débats ont permis de réaffirmer le désir de chacun d'une chorale ouverte à tous et donnant la plus entière liberté, pour ses membres, d'adopter une attitude personnelle quant au contenu de tel ou tel chant ainsi que sa participation à telle ou telle représentation en public.

La participation de la Chorale à la « Fête de la Musique » à Ste-Anastasia, à la St Hubert à Forcalqueiret et au concert choral de St Maximin, au couvent Royal, a apporté une grande joie aux participants. Dans le proche avenir, outre le Téléthon du 6 Décembre, il est prévu une représentation en compagnie de la chorale « Eclat de Voix » de Brignoles pour le 21 Décembre 1997 en l'église de Ste-Anastasia, ainsi qu'une participation à la messe de minuit le 24 Décembre 1997.

Le souhait a été émis de participer à diverses manifestations publiques dans notre village, le 14 Juillet par exemple.

C'est sur le constat d'une bonne santé de l'association (45 membres à ce jour) que la réunion a pris fin.

Notons qu'avant le « pot de l'amitié » Jeannette CARRIERE a reçu un « diplôme d'assiduité », Morgane TOSELLO un diplôme de « plus jeune choriste » et notre maître de « coeur » Jean TITEUX a été reçu dans « l'ordre de la baguette à mie caie » pour son dévouement et sa compétence.



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VAR

DISTINCTION

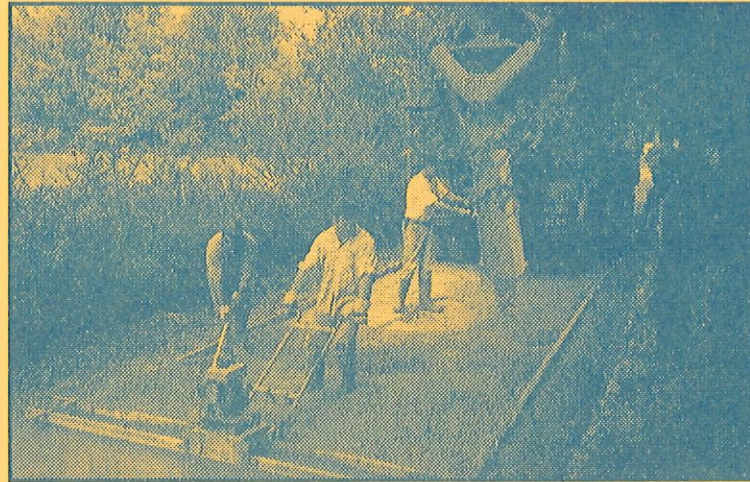
Par décision de Monsieur Jean-Pierre MASSERET, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, en date du 29 octobre 1997, le Diplôme d'honneur de Porte-Drapeaux des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre a été décerné à : Monsieur Joseph FRANCHINI

M. FRANCHINI porte le Drapeau de la Section des Combattants Volontaires de FLASSANS-BESSE-SAINTE-ANASTASIE depuis plus de dix années, une juste distinction bien méritée. L'insigne distinctif et le diplôme correspondant lui ont été remis au cours de la cérémonie du 11 novembre 1997 par le Président des Combattants Volontaires, en présence des autorités locales et Présidents des Associations Locales. Encore tous nos compliments à Monsieur FRANCHINI.

Le Président - G. VANINSBERGHE

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1997

- ♦ Mise en place de Porte-containers-poubelles en béton.
- ♦ Bétonnage de 750 m de chemins communaux.
- ♦ Plantation de cinq arbres de haute-tige au parking des Ferrages.
- ♦ Réparation de Containers-poubelles usagés.
- ♦ Réalisation de deux jardinières à l'emplacement de deux anciens porte-containers-poubelles.
- ♦ Propreté du village.
- ♦ Poursuite des travaux dans l'Eglise.
- ♦ Début du ramassage des feuilles mortes dans les parties les plus urbanisées du village.
- ♦ Enlèvement de deux épaves automobiles au Parking des Ferrages.



LA VIE ASSOCIATIVE



ASSEMBLEE GENERALE DES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE

D'UNE PRESIDENTE A L'AUTRE

Les randonneurs se sont réunis au grand complet, ce jeudi 20 novembre, à la Salle Polyvalente, en présence de M. MORIN, notre Maire et ami.

L'ordre du jour était le suivant :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Rapport moral par la présidente, M. LAURENT ; • Rapport financier par la trésorière, D. VALDENNAIRE ; | <ul style="list-style-type: none"> • Elections partielles ; • Repas de fin d'année du 29 prochain. |
|--|--|

Au cours de son rapport moral, la présidente évoque la vie du club en rappelant tous les évènements marquants de cette année sportive. Elle met l'accent sur l'amitié et l'entente qui continuent à régner dans le groupe depuis sa création, en février 94. La reprise des activités, à la rentrée de septembre, fut intense et prouve la joie que chacun éprouve à marcher et à découvrir notre si belle campagne.

Le rapport financier clair, court et précis, témoigne, s'il en est besoin, de la bonne santé du budget et de la compétence de la trésorière.

Puis vint la dernière mise au point concernant le repas du 29 : Nombre des convives, présentation du menu choisi en conseil d'Administration, etc...

Enfin eurent lieu les élections partielles ayant pour but de compléter le Conseil d'Administration, après démission de quatre de ses membres : Marie LAURENT, Présidente, Catherine CETANI, Pierre GROSJEAN, M-Louise ISTRIA.

Voici les nouveaux « élus » :

Pierre REVOL, Paule PIERRE, Michèle JULLIANS, Monique NEYRAT

Les neuf membres du C.A. ont choisi ensuite leur nouvelle présidente, Nanou MORIN, qui était vice-présidente l'an dernier.

Nanou, chaleureusement félicitée, remercia toutes les personnes présentes de lui faire ainsi confiance et demanda, au nom de tous, à Marie, qui exerça les fonctions de présidente durant dix ans, de bien vouloir accepter le titre de « présidente d'honneur ». Celle-ci, bien entendu, accepta avec émotion.

Madeleine GOULLE, qui était notre secrétaire depuis plusieurs années, fut nommée vice-présidente, tandis qu'Odette OGER se proposa généreusement pour les fonctions de secrétaire. Danielle VALDENNAIRE et André JULLIANS furent d'accord pour continuer leur travail, l'une de trésorière, l'autre de secrétaire adjoint. La réunion se termina, comme toujours, par des conversations animées et pleines d'entrain, autour d'excellentes pizzas.

La Présidente



A.S.L. SECTION BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DU VAR DE BASKET-BALL - Résultats des Seniors.

- Le Vendredi 24 octobre dernier, en déplacement aux ARCS, nos seniors, après un match difficile, ont remporté la victoire 67 à 62.

Bonne prestation de tous. Courage, nos grands !

- Le Dimanche 9 Novembre contre ST CYR à STE-ANASTASIE : Apothéose de notre équipe qui, par 95 à 74, remporte la victoire.

Un petit pincement : En passant la 6ème vitesse nos poilus pouvaient atteindre les 100 points.

Félicitations pour tous les joueurs sans oublier le sympathique et dynamique entraîneur Raymond PETITGAND.

Bon début des POUSSINS à Lorgues 28 à 2.

NOTA : Un LOTO Sportif (BASKET-FOOT-VOLLEY) aura lieu le Dimanche 7 DECEMBRE 1997 à partir de 14 H. à la Salle Polyvalente de Ste-Anastasie.

Des GROS-LOTS et de nombreux petits lots.

PROCHAINS MATCHS A STE-ANASTASIE :

SENIORS

- le 07/12/1997 à 10 H. contre H.T.V.B.

POUSSINS

- le 13/12/1997 contre ST RAPHAEL

Le Président - G. BRUZZONE

ETOILE SPORTIVE DE STE-ANASTASIE



Activités des équipes Poussins et débutants

POUSSINS :

Pour leur 1ère année en catégorie Poussin, l'équipe de Ste-Anastasie fait un formidable parcours, inscrivant 17 buts contre 4 encaissés en 4 rencontres de championnat.

Bravo à tous les petits qui sans faire de « championnite » s'amuse et se dépense sans compter, sous les yeux bienveillants des entraîneurs Yvon et Jérôme ainsi que de leurs parents.

DEBUTANTS :

L'équipe d'Armand progresse doucement, grâce aux entraînements du Mercredi avec ou sans la pluie. Les rencontres sur les différents plateaux se poursuivent tranquillement avec leurs lots de victoires et de défaites.

Le 13 décembre, Ste-Anastasie organise son plateau réunissant bon nombre d'équipes du département. Venez Nombreux !!!

Le Président - B. SCLAFANI

CLUB DE JUDO DE STE-ANASTASIE



TELETHON 1997 Pour la Bonne Cause...

Tous les élèves du Judo Club de Ste-Anastasie se regroupent pour la bonne cause et vous invitent à assister à une démonstration de Judo et d'Atémi-Jitsu suivie d'un spectacle « Son et Lumières » à ne pas manquer.

De 4 à 70 ans ils seront tous présents pour vous démontrer que le judo en plus d'un sport est une véritable école de la vie.

Joignez-vous vite à nous.

La démonstration commencera dès 18 heures et ce jusqu'à 20 H environ.

N.B. : Le stage de Pâques est arrêté à la date du 13 Avril (jusqu'au 18 Avril), il est en bonne voie pour être réalisé.

C. FIGARI

ECOLE DE TENNIS

BABY TENNIS



Pour la 1ère année, J.P. VEZIANO le professeur a décidé de lancer le Baby Tennis à Ste-Anastasie. Quel succès ! En effet se sont plus de dix enfants de 4 à 7 ans qui s'adonnent avec joie à la découverte du tennis. Le Mercredi après-midi de 13 H 30 à 14 H 30.

